

PREFECTURE DU LOIRET
Direction départementale de la protection des
populations
181 Rue de Bourgogne
45000 Orléans Cedex

Objet :

Demande d'enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Références :

Code de l'environnement – Partie réglementaire (Livre V – Titre I) - R.512-46-1 à R.512-46-7

Monsieur le Préfet,

En application de l'Article L.512 et conformément aux dispositions des articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Code de l'Environnement, je soussigné :

Monsieur Olivier POISSON
Directeur Général

de la société AFL HONEYCOMB STRUCTURES

Dont le siège social est situé :
22 Rue de Joigny - 45320 COURTENAY

SARL au capital de 240 000 euros

ai l'honneur de présenter une demande d'enregistrement d'un site situé au 6961 Rue de Joigny à Courtenay.

Notre société exploite un établissement spécialisé dans la conception et la fabrication des structures alvéolaires en nid d'abeille aluminium.

Le site exploite sous couvert d'un arrêté préfectoral daté du 1 août 2014 émanant de la Préfecture de Loiret.

of

Cet arrêté classe le site à autorisation pour la rubrique 2565.2 (revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique (sans cyanure ni cadmium)) pour 2600 L de bains.

Actuellement, le site dispose 13 600 L de bains de traitements de surfaces et est classable à enregistrement au titre de la rubrique 2565.2.

La société a en projet de déménager sur l'ancien site IBIDEN situé au 6961 Rue de Joigny à Courtenay et modifier son volume de bains classables en rubrique 2565.2 pour le passer à 10 500 L.

A cet égard, un dossier d'enregistrement pour la société AFL HONEYCOMB STRUCTURES doit être déposé afin que la société puisse exploiter ses installations sur ce nouveau site.

L'établissement compte 15 salariés.

Le présent dossier comprend les éléments indiqués aux articles R.512-46-3 et R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Enfin, nous sollicitons votre autorisation de présenter, au lieu du plan réglementaire au 1/200^{ème}, un plan d'ensemble au 1/920^{ème} figurant l'implantation de l'installation, les réseaux enterrés existants avec vue dans un rayon de 35 m au-delà du site.

Comme vu avec l'inspection des installations classées (Monsieur PAJON UD45), vous trouverez ci-joint 2 exemplaires papier et 1 exemplaire sur support clé USB.

Nous avons d'ores et déjà transféré un exemplaire du présent dossier à l'inspection via la plateforme Melanissimo accompagné du document de suivi des modifications du rapport pour vérification et instruction par l'inspection.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'assurance de notre haute considération.

Fait à Courtenay, le 31 mars 2022

Pour la société AFL HONEYCOMB STRUCTURES
Monsieur Olivier POISSON
Directeur général

